



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 17 février 2026 à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**1. 82, RUE SAINTE-CATHERINE – LOT 2 180 175 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2025-00130 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- La marge avant secondaire est de 4,21 mètres alors que le règlement prévoit une marge avant secondaire minimale de 4,5 mètres.

**2. 26, RUE ROUVIÈRE – LOT 5 521 288 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2026-00012 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- L'habitation unifamiliale comporterait 1½ étage à la suite de son agrandissement alors que le règlement prévoit un minimum de 2 étages.

**3. 37, RUE SAINT-PIERRE – LOT 6 446 272 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2026-00014 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- Le couvert végétal serait de 737,8 mètres carrés alors que le règlement prévoit un minimum de 1396 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7410 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 28 janvier 2026.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques